



Commune de Barberaz
Savoie

**FICHE D'AUTORISATIONS
ANNEE SCOLAIRE 2022 - 2023**

Nous, soussignés :

Père :

Mère :

Autorisons notre (nos) enfant(s) à participer aux éventuels pique-niques et sores organisés par le service scolaire, y compris à l'extérieur de l'enceinte de l'école avec ou sans transport collectf.

Oui Non

Autorisons notre (nos) enfant(s) à être photographié ou filmé dans le cadre des acvités périscolaires.

Oui Non

Autorisons la commune de Barberaz à vérifier notre quonent familiale grâce au numéro d'allocataire ci-dessous.

Oui Non

N° d'allocataire :

Sans autorisaon, vous devrez fournir obligatoirement une aestaon CAF menonnant votre QF daté de moins de deux mois à la date limite de restuon du dossier. Vous devrez en fournir une autre au 1^{er} janvier 2020.

Le non-respect de ces deux menons nous obligerait à appliquer le QF le plus haut (voir tableau fiche modalité).

Nous reconnaissons avoir pris connaissance des modalités de fonconnement du service scolaire et périscolaire ainsi que de son règlement intérieur.

Signature des parents :

